

## RAPPORT SECRÉTAIRE GÉNÉRALE OPM

### LES CLUBS,

2022, alignait 26 clubs

2023, salut l'arrivée de 2 nouveaux clubs :

**OFFSHORE FISHING 34** – Siège à Frontignan - Président Alexy ARNALD

**MER M'AIDE** – Siège à Castelsarrasin (82-Tarn et Garonne) – Président David BERNADOU, présentera les spécificités de son club lors des questions diverses.

### ÉVOLUTION DES LICENCES ENTRE 2020 ET 2023

Le 17 février 2020, la région Occitanie comptait **725** licences, soit **40,78 %** des licences nationales

Le 17 février 2021, la région Occitanie comptait 603 licences, soit 26.13 % du national

Le 17 février 2022, la région Occitanie comptait 678 licences, soit 28.67 % du national

Le 17 février 2023, la région Occitanie comptait **237** licences, soit **8,51 %** du national

Difficile d'expliquer ce retard du nombre de licenciés, si ce n'est que sur les 28 clubs présentés, **10** n'ont pas encore envoyé leur bulletin d'adhésion.

La saison est prête à être lancée, pour mémo :

- Les demandes d'autorisations seront saisies si les clubs sont enregistrés et les pêcheurs licenciés.
- Les demandes sont saisies dans l'ordre d'arrivée, donc pour ceux qui n'ont pas encore transmis leur adhésion, il ne faut pas tarder.

Car la période de saisie a été réduite du 4 avril au 31 mai.

### LES AUTORISATIONS ET LES CAPTURES

En 2022, le nombre d'autorisations était de **4 217** soit plus **7,12%** qu'en 2021

Le nombre de capture a été de **331**, soit une diminution de **- 25,95%**, ce qui s'explique par des poissons petits et même très petits, ensuite une fin de saison avec une météo plus que médiocre.

Pour la saison 2023, il est annoncé un quota de **67 tonnes, soit plus de 11 %** et **7 300 bagues, une augmentation de 11%**, pour la pêche de loisirs,

Pour l'attribution du quota, des explications seront données dans les news.

## **LES NATIONAUX 2022,**

La saison des compétitions s'ouvre sur le National Bateau à Carnon, organisé par l'Amical des Plaisanciers de Carnon.

La compétition qui suit est le National PSHM à Palavas, organisé par le Team Thon Club Palavasien.

Suivi par la Coupe Nationale PSHM à Fos sur Mer, organisé par Fos Pêche Plaisance.

Le Championnat National Leurre à Port Saint Louis, organisé par le Port Saint Louis Fishing Club, clôturera la saison des compétitions.

## **LES NATIONAUX 2023,**

Comme de coutume les nationaux FFPM, débiteront par le National Bateau à Bormes Les Mimosas, organisé par le Club de Pêche de la Pointe du Gouron, du 18 au 20 mai.

Le National de PSHM, se déroulera à Martigues, organisé par le Club Nautique de Martigues du 08 au 12 Août.

La Coupe Nationale se tiendra aux Sables d'Olonne, organisé par l'Association Sablaise de Pêche Sportive en Mer du 24 au 27 Août.

La saison de ces compétitions s'achèvera par le National Leurre à Port Saint Louis, organisé par le Port Saint Louis Fishing Club, du 31 Août au 03 septembre.

Dès que nous aurons les informations sur ces différentes compétitions nous les diffuserons.

## **NEWS**

**L'Assemblée Générale 2023**, se tient à Hyères, le 10 mars les commissions, le 11 Mars, l'assemblée. Un message a été diffusé, les infos sur la logistique seront transmises d'ici peu.

**Confédération Mer & Liberté**, l'objet de cette confédération est la Défense de la Plaisance, des Pêches en Mer Récréatives & Sportives.

Chaque fédération garde ses prérogatives, ses objectifs, ses valeurs, il ne s'agit aucunement d'une fusion.

Cette confédération a été lancée sous l'impulsion de la FFPM, devant les diverses attaques qui pleuvent de tout part sur la pêche de loisirs, il devenait important et urgent d'agir.

Notre fédération et la FNPP ont sauté le pas et déclaré officiellement Mer & Liberté en préfecture.

**Réunions DPMA**, le 09 février, la FFPM et la FNPP, ont été invités par la DPMA pour présenter la confédération Mer & Liberté, ainsi que son objet et ses objectifs.

Le 14 février, la réunion annuelle pour le bilan du thon rouge 2022, et les perspectives pour 2023 s'est tenue. Ce jour-là toutes les fédérations ont annoncé leur appartenance à la confédération.

La DPMA a reçu cette annonce avec beaucoup de satisfaction, puisqu'elle va dans le sens préconisé dans le rapport sur la pêche de loisirs, du Sénateur Pierre Médevielle.

Dans cette dynamique la DPMA nous a accordé :

- Une rallonge de la période de capture du 14 juillet au 13 octobre, sans aucun arrêt. Soit 15 jours supplémentaires.

La période de No-Kill reste du 01 juin au 15 novembre.

- La gestion des quotas de poids et des bagues, une réunion de la confédération a lieu la semaine prochaine pour effectuer ensemble l'attribution de ces quotas.